

- [Actu](#)
- [Le Scan Politique](#)
- [International](#)
- [Economie](#)
- [Bourse](#)
- [Décideurs](#)
- [Le Scan Eco](#)
- [Sport24](#)
- [Le Scan Sport](#)
- [Culture](#)
- [Style](#)
- [Art de vivre](#)
- [Madame](#)
- [Figaro Store](#)
- [Figaro Live](#)
- [Etudiant](#)
- [Programme TV](#)
- [Santé](#)
- [FigaroChic.cn](#)
- [Histoire](#)
- [Immobilier](#)
- [Nautisme](#)
- [Golf](#)
- [Figaroscope](#)
- [Voyage](#)
- [Enchères](#)
- [Vin](#)
- [Jardin](#)
- [Météo consult](#)
- [Annuaire santé avec PagesJaunes](#)
- [Le Particulier](#)
- [Maisons du Voyage](#)
- [Cadremploi](#)
- [La chaîne météo](#)
- [Keljob](#)
- [Kelformation](#)
- [Annonces immobilières](#)
- [Propriétés Le Figaro](#)
- [Ticketac](#)

- [Abonnez-vous](#)
- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Instagram](#)
- [Newsletter](#)

Menu

Journal

Suivre

Connexion

[Nos évènements](#)
Etudes sup
Bac
Collège - Lycée
[L'annuaire du sup](#)
Vie étudiante
Stage - Alternance
[Podcast](#)

MENU

Premium [Abonnez-vous](#)

[Menu](#)
[Journal](#)

[Actualité](#)
[Le Figaro Premium](#)
[Abonnez-vous](#)
[International](#)
[Elections européennes](#)
[Politique](#)
[Le Scan Politique](#)
[Société](#)
[Figaro Vox](#)
[Figaro Etudiant](#)
[Annuaire du Sup](#)
[Collège - Lycée](#)
[Etudes Supérieures](#)
[BAC](#)
[Vie étudiante](#)
[Stage - Alternance](#)
[Nos guides](#)
[Nos événements](#)
[Etudier à Québec avec Université de Laval](#)
[Jeunes diplômés, étudiants](#)
[Les métiers de demain avec IGS](#)
[Le logement étudiant avec Logifac](#)
[Devenez ingénieur en informatique avec Hexagone](#)
[Choisir l'alternance avec le Réseau GES](#)
[L'excellence internationale à Madrid : IE University](#)
[Sciences & Environnement](#)
[Tech & Web](#)
[Figaro Magazine](#)
[Figaro Santé](#)
[Figaro Live / vidéos](#)
[Les podcasts du Figaro](#)
[Blogs](#)
[Diaporamas](#)
[Data & infographies](#)
[Toute l'actu](#)
[Bien au travail ?](#)
[Economie](#)
[Sport](#)
[Culture](#)
[Style](#)
[Voyage](#)
[Art de vivre](#)
[Madame](#)
[Le Figaro Premium](#)
[Services](#)
[Tous les sites du Figaro](#)
[Rencontres orientation@home](#)

> COLLÈGE - LYCÉE > LYCÉE

Covid-19: feu vert pour les tests salivaires dans les établissements scolaires

Par AFP agence • **Figaro Etudiant** • Publié le 11/02/2021 à 13:11 • Mis à jour le 11/02/2021 à 16:29



LE FIGARO
L'abonnement numérique

Offre Étudiant
4,90€ / mois

9

Des tests salivaires sur les personnes sans symptômes, mais pas des tests rapides, ont reçu le feu vert de la Haute autorité de santé (HAS).

Des tests salivaires de détection du Covid-19 sur les personnes sans symptômes, mais pas des tests rapides, ont reçu jeudi le feu vert de la Haute autorité de santé (HAS), permettant des dépistages répétés dans les écoles et les universités.

» LIRE AUSSI - Ce que l'on sait des tests salivaires qui vont être déployés dans les écoles et universités

Ces tests sur prélèvement salivaires (crachats) seront analysés «en laboratoire ou dans le cadre des plateformes de dépistage organisé», a indiqué la Pr Dominique Le Guludec, présidente du Collège de la Haute Autorité de Santé (HAS). Ce ne sont pas des tests rapides qui donnent des résultats en 40 minutes.

Avec ces tests salivaires, qui affichent des performances satisfaisantes, «nous allons multiplier les opérations collectives de dépistage, notamment en direction des établissements scolaires (...), mais également des universités», avait annoncé le ministre de la Santé Olivier Véran le 4 février lors d'une conférence de presse aux côtés du Premier ministre, Jean Castex.

«Ces tests salivaires étaient déjà autorisés (et remboursés, ndlr) sur des personnes avec symptômes en deuxième intention, c'est-à-dire essentiellement quand le test naso-pharyngé est difficile ou mal toléré», a-t-elle rappelé. «Aujourd'hui, nous les étendons à deux autres indications», «il s'agit juste d'élargir les indications dans lesquels il seront remboursés», a-t-elle poursuivi .

Pour les enfants qui ne savent pas cracher, la possibilité de recueillir la salive à l'aide d'une pipette

La HAS recommande de les étendre «aux personnes contact également en deuxième intention» mais «surtout au dépistage itératif (répété: ndlr) dans des populations ciblées telles que les écoles, les universités, les ehpad, les personnel soignants», a précisé Mme Le Guludec. «Leur très bonne acceptabilité et leur bon niveau de performance sont particulièrement adaptés à ce type de dépistage, et en particulier à leur répétition» a-t-elle ajouté.

Le recueil de la salive peut se faire directement au laboratoire ou à domicile dans un tube fourni dans un kit de prélèvement, à ne pas mettre ensuite au réfrigérateur. Le délai de la remise de l'auto-prélèvement au laboratoire doit être le plus court possible et ne pas excéder 5 heures. Le prélèvement sera analysé dans la journée dans le laboratoire, a relevé le Dr Cédric Carbonneil de la HAS.

Le prélèvement ne doit pas être fait dans les 30 minutes après avoir mangé, fumé ou s'être lavé les dents, a-t-il précisé avec Mme Le Guludec. Pour les enfants de moins de six ans, qui ne savent pas forcément cracher, il y a la possibilité de recueillir la salive à l'aide d'une petite pipette, a indiqué le Dr Carbonneil, en privilégiant l'auto-prélèvement plutôt qu'au laboratoire, les blouses blanches ayant tendance à impressionner les enfants..

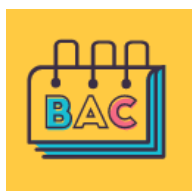
À VOIR AUSSI - Covid-19: à Montpellier, ces chercheurs ont créé un nouveau test salivaire en trois mois





Inscris-toi à notre programme de révision du bac

[Je m'inscris](#)



Retrouve les résultats du bac

[J'y vais](#)

VIE PRATIQUE



[Séjours à l'étranger : la clé pour devenir bilingue](#)

BOÎTE À OUTILS



[Le guide pour savoir quoi faire après le Bac](#)

NEWSLETTER

Recevez tous les mardis
le meilleur de l'info étudiante !

Mon email

Vidéos



Figaro_Ecole Saint Hilaire_Reportage



Cas d'écoles Excellencia



Cas d'écoles Saint Hilaire



38 commentaires

riccco

le 11/02/2021, 20:24

ok testons les enfants, mais en contrepartie on leur enleve la museliere

boubou001

le 11/02/2021, 20:16

Voilà le cas parfait qui montre combien notre système nous fait perdre du temps. Les soits disants savants n'ayant sûrement rien à faire ou trop nombreux ont voulu tout révéfier, alors que ce test salivaire était déjà homologué à l'étranger. Voilà on a perdu des mois et c'est toujours comme ça. Voilà le drame de notre mille feuilles une fois de plus.

ERIC999

le 11/02/2021, 18:57

On attend pas Patrick .. ERIC999, ... un test salivaire anti covid, et bien profitons en pour tester aussi le cannabis par la même occasion ;))
